

LIBRE EXPRESSION

Horizons 2020

On recense en France entre 1,4 et 1,5 million d'associations. 146 740 d'entre elles emploient 1,8 million de salariés, soit près d'un salarié sur dix du secteur privé. 66 500 ont été créées entre juillet 2021 et juin 2022.

Les associations structurent la vie de notre pays, elles tissent en son sein un réseau de relations humaines fondées sur la liberté : liberté de créer une association, d'y adhérer, d'en sortir. Elles offrent ainsi un magnifique écho au premier terme de notre devise républicaine, inscrite au fronton de tous nos édifices publics.

Les mairies prennent une part importante dans la vitalité des associations, par les subventions bien sûr, et aussi (surtout ?) par la mise à disposition et l'entretien d'infrastructures, ainsi que par la promotion de leurs activités, en se plaçant comme des relais d'informations.

Chaque commune décide de la façon dont elle veut porter cette mission de service public.

À Saint-Symphorien-d'Ozon nous consacrons chaque année plus de 30 000 Euros au financement des associations. Pourtant notre concours n'est pas seulement financier : nous leur donnons des moyens matériels de fonctionner (salles communales, gymnase, terrains de sport...) et des moyens humains (personnel municipal).

Engageant ces ressources multiples, qui sont des ressources publiques, il nous appartient de rendre compte de leur usage, de leur bon usage : c'est pourquoi nous avons lancé en début d'année une opération de refonte de nos relations contractuelles avec les associations de la ville, qui s'est traduite par l'écriture d'un pacte associatif se décomposant en trois volets : une charte de la vie associative, un contrat d'engagement républicain et un nouveau dossier de subvention. Ce dossier énonce de nouveaux critères d'attribution, plus précis et plus objectifs, en lien avec la stratégie de notre plan de mandat : citoyenneté, écologie, sécurité.

Nous croyons en effet que les associations ont aussi pour rôle de participer à l'éveil démocratique de nos enfants et à la conscience républicaine de tous les habitants.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce rôle lors d'une rencontre spéciale avec elles et pour elles, que nous organiserons à la rentrée.

Il est important de rappeler que nous étudions toutes les demandes de financement qui nous sont faites, et en cette année 2022-2023, 33 des quelque 60 associations ont sollicité des subventions.

Rappelons aussi que la plupart fonctionne sur la base du bénévolat, à ce titre nous encourageons toutes les vocations !

Ozon l'Avenir

Nous nous sommes opposés lors du Conseil municipal du 23 mai au nouveau tarif du restaurant scolaire que l'équipe majoritaire appliquera à partir de septembre 2023. 3 raisons à cela :

- Leur refus de mobiliser le financement par l'état à hauteur de 3 euros par repas ;

- Leur choix de faire porter l'essentiel de l'augmentation sur les familles les plus fragiles et celles au revenu moyen ;

- L'absence de quantification de l'augmentation du coût de revient pour la municipalité du service et d'évaluation de l'impact de la nouvelle grille tarifaire.

L'État finance 3 euros par repas aux communes éligibles qui proposent une tarification à 1 euro au moins pour la première tranche de la grille tarifaire. Nous avons validé avec les services compétents que notre commune peut bénéficier de cette aide.

Elle permettrait d'offrir un repas à un euro pour les familles les plus fragiles, de percevoir 4 euros par repas (au lieu de 3 dans la nouvelle grille tarifaire) et d'aider les familles à revenu moyen.

Ce serait donc neutre pour les finances de la commune. Elle contribuerait ainsi pour les symphorinois à amortir l'inflation comme le Département, la Région et l'État le font pour la restauration des collégiens, lycéens et étudiants.

Nous avons proposé d'étudier à plusieurs reprises ce dispositif auquel nous sommes favorables. L'équipe majoritaire s'y est opposé par principe.

Nous avons demandé le 12 mai à connaître les paramètres de gestion du restaurant scolaire. Rappelons que ce sont 500 repas qui sont servis chaque jour soit 72 000 par an. Quel est le coût d'un repas (prestataire, personnel, locaux etc.) ? Quel est l'impact de l'inflation en tenant compte des éventuelles mesures de compensation ? Existe-t-il des possibilités d'économies ? comment se répartit actuellement le financement du service par les familles selon les quotients familiaux ? Comment le sera-t-il avec la nouvelle grille proposée ? Ce nouveau mode couvre-t-il l'augmentation ou dégage-t-il un financement supplémentaire ?

Nous n'avons un mois après la demande reçu aucune donnée. Soit la municipalité n'en dispose pas et nous nous interrogeons sur une gestion en aveugle. Soit elle ne souhaite pas nous les communiquer. Pourquoi ?

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous un agréable été. Prenez soin de vous, de vos proches et de votre entourage.